

LE CANADA "RELIGION ET PATRIE"

ABONNEMENT
Par année... \$2.00
Par six mois... 1.50
Par quatre mois... 1.00

ANNONCES
Première insertion, par ligne... 50 cts
Tous les jours... 40 cts

LE CANADA

Ottawa, 17 Janvier 1887

ELECTIONS FEDERALES

A une séance tenue samedi après-midi, le cabinet a décidé de dissoudre les élections pour la Confédération se feraient le 22 février prochain, la présentation des candidats devant avoir lieu le 15.

En donnant cet avis à Son Excellence, les ministres fédéraux ont suivi l'esprit de la constitution.

L'électorat a été augmenté d'au moins trente pour cent, le chemin de fer du Pacifique est aujourd'hui un fait accompli, la Politique Nationale est en péril si les libéraux avaient chance de monter au pouvoir, et le Canada a passé à travers une crise commerciale avec un succès que nous n'aurions pas eu si le système du libre-échange de 1874-78 n'était encore été en vigueur.

Il est donc de la plus haute importance que le nouvel électorat soit appelé à faire connaître sa voix sur les questions du jour. C'est à lui de dire s'il veut revenir aux jours de détresse et de misère qui ont caractérisé le règne de M. Mackenzie, ou s'il veut maintenir au pouvoir le cabinet actuel qui nous a donné le chemin de fer du Pacifique dont les libéraux ne voulaient pas et qui nous a donné la Politique de Protection—le Canada pour les Canadiens—politique dont les chefs libéraux ne voulaient pas et dont ils ne veulent pas encore.

Aujourd'hui que la lutte est décidée, c'est le devoir de tout véritable ami de son pays de faire connaître aux électeurs moins renseignés les bienfaits que le gouvernement actuel a répandus sur toute la Confédération par sa politique de progrès et d'avancement.

NOTRE DEPUTE

M. Tassé est arrivé cette après-midi par le Pacifique. La tempête de neige l'a empêché de se rendre ici samedi pour assister au dîner d'adieu du maire McDougal. La même cause l'a aussi empêché d'être ici pour recevoir la requête des Canadiens français lui offrant la candidature pour la Chambre des Communes. Cette présentation lui sera faite par le comité, à trois heures demain après midi, au salon du Russell House.

RUSSELL

On croit que M. Mackintosh sera choisi comme le candidat conservateur pour le comté de Russell. Ce qui serait une perte pour la ville deviendrait un gain pour le comté de Russell. M. Edwards est un adversaire redoutable, mais nous croyons que M. Mackintosh réussirait à le vaincre par une bonne majorité.

Cette inscription
L'inscription du plateau présenté par M. Tassé à M. Isidore Champagne doit se lire comme suit: "Noces d'or. A M. Isidore Champagne le Patriote. Et au modèle des Canadiennes."

NOTES POLITIQUES.

Le Conseil Privé siège depuis 10 heures ce matin.

L'honorable M. Chapleau est parti hier pour Montréal et doit revenir ici demain.

Les M. P. ont cessé d'exister. Le 22 février, il en sera fabriqué une nouvelle édition. Beaucoup d'appelés mais peu d'élus!

Il est certain que sir Hector Langevin sera de nouveau candidat aux Trois Rivières. On le presse fortement d'accepter la candidature à Québec-centre. Il n'est pas impossible qu'il soit candidat dans les deux divisions.

Dans son discours de samedi, le maire McDougal a rendu hommage au concours loyal que lui ont donné en toute occasion les deux députés de la ville, MM. Tassé et Mackintosh, spécialement quand il s'est agi d'obtenir des better terms du gouvernement fédéral. Comme M. McDougal est griot, ce témoignage ne saurait être soupçonné de partialité.

Libre Echange.

La réduction du revenu et l'abolition des timbres sur les médecines brevetées ont grandement bénéficié aux acheteurs tout en soulageant les fabricants. Ceci est surtout le cas avec les préparations Green's August Flower et Boschee's German Syrup, car la réduction de 36cts par doze a été employée pour augmenter la capacité des bouteilles contenant ces remèdes, donnant ainsi un cinquième de médecine de plus dans les bouteilles à 75cts. Le August Flower pour la Dyspepsie et affections du foie, et le German Syrup pour les rhumes et troubles des poumons, ont peut-être la plus forte vogue d'aucune médecine dans ce monde. L'avantage de plus grandes bouteilles sera apprécié par les malades dans chaque ville ou village du monde civilisé. Les bouteilles échantillons à 10cts sont les mêmes.

LES ECOLES DE HULL

On lit dans La Vallée de l'Ottawa: Avant de définir la nature des agrandissements que nous proposons de faire aux écoles de Hull, évaluons leur coût probable et suggérons les moyens d'en effectuer le paiement, il est bon, pour une plus grande intelligence de la question à décider, de connaître le nombre d'enfants qui fréquentent les écoles sous le contrôle des commissaires, le nombre de ceux qui ne peuvent y obtenir d'admission et l'état financier du bureau des écoles.

Table with 2 columns: Nombre de classes, Nombre d'élèves. Rows include Couvent St Antoine, Collège des Frères, Ecole St George, Ecole Ste Anne, Ecole Tétreauville.

L'examen de ces chiffres nous fait voir que les classes sont trop nombreuses au collège des Frères et couvent St Antoine; la moyenne est de 66 et de 82. Ce chiffre de 82 pour les petites filles et de 66 pour les petits garçons n'est pas trop élevé pour dans les basses classes, mais il l'est beaucoup trop pour dans les classes plus avancées. Le chiffre est plus élevé cependant dans l'école St George et dans l'école Ste Anne, mais ces écoles sont des écoles préparatoires où l'enseignement ne comprend pas autant de matières que dans les classes plus avancées.

CAUSES DE L'ENCOMBREMENT

L'encombrement dont on se plaint dans le collège des Frères, surtout dans les basses classes dont une ou deux renferment plus de cent élèves n'est pas dû seulement à l'accroisse-

ment considérable de la population, mais beaucoup aussi à la suppression, l'an dernier, de l'école des petits garçons dans l'ancienne chapelle, dans le quartier quatre, école dans laquelle de 250 à 300 petits garçons recevaient l'instruction donnée par deux maîtresses seulement: Mme Rocque et Mlle Denis. C'est dans ce temps là que l'on a dû augmenter de deux le nombre des Frères enseignant dans le collège. L'école St George que l'on a construite afin de remplacer l'école dans l'ancienne chapelle, n'a pas été, malheureusement, placée dans un endroit assez central; et des deux classes qu'elle contient une seule est occupée, et l'absence d'une école pour les plus petites filles dans le quartier quatre est aussi cause de l'encombrement dans le couvent St Antoine.

Nous avons donc le quartier quatre où il n'y a pas d'école pour les plus petites filles et la Petite Ferme où il n'y en a pas du tout, bien qu'il y ait à l'environ 160 enfants en âge d'aller à l'école et qui ne peuvent aller ni au collège ni au couvent vu leur éloignement.

MOYENS D'Y REMEDIER

Dans ces circonstances l'agrandissement proprement dit du collège et du couvent, outre que ce serait très coûteux—une dépense d'environ \$3,000 ou \$4,000—laisserait encore deux parties importantes de la ville sans école à proximité pour les jeunes enfants. Va sans dire que les enfants plus avancés en âge dans le quartier 4 peuvent aller au collège des Frères ou au couvent St Antoine. Nous croyons donc que la création d'une école pour les petites filles dans le quartier quatre, sous la surveillance d'une maîtresse laïque ou d'une religieuse, répondrait mieux aux besoins actuels que la construction d'une aile au couvent, et coûterait une somme bien moindre, environ \$300 par année, divisées comme suit: \$150 pour le salaire de la maîtresse, \$100 pour loyer d'une maison (le loyer de la chapelle ne coûtait que \$80) et \$50 pour entretien. Dans une école de ce genre, qui serait la classe préparatoire aux classes plus élevées du couvent, cent élèves et plus pourraient être admises facilement, dont 50 enfants enlevés aux élèves qui vont au couvent et la balance composée de petites filles qui n'y vont pas encore, mais ne sont empêchées d'y aller que par l'éloignement.

LA PETITE FERME

Reste maintenant la Petite Ferme où la construction d'une école serait nécessaire, mais cette construction nous ne croirions pas devoir la recommander cette année, parce que les dépenses d'amélioration au collège, l'an dernier, présent encore beaucoup sur les finances du bureau. Ce n'est pas que la construction d'une école dans la Petite Ferme nécessiterait une forte somme. Le terrain est donné gratuitement par les RR. PP. Oblats du collège et l'école Ste Anne construite en 1881, sous la surveillance du révérend Père Cauvin, n'a coûté guère plus de \$500, avec dépendances, clôtures, etc. Si le bureau voulait absolument construire cette école maintenant, il pourrait le faire facilement en empruntant l'argent; \$500 ou \$600 à 6 1/2 ou 7 1/2, ce qui avec \$200 pour l'institutrice et l'entretien ferait une dépense additionnelle de \$230 à \$250 par an.

LES FINANCES DU BUREAU

Nous voyons donc avec une dépense supplémentaire de \$750 à ajouter au budget scolaire. Voyons alors si le bilan financier du bureau des écoles le permet. Voilà ce bilan

tel qu'il nous est fourni par les livres du secrétaire-trésorier des écoles pour l'année 1886-87:

Table with 2 columns: REVENUS, DÉPENSES. Rows include Cotisation, Rétributions mensuelles, Subventions du gouvernement, Traitement des instituteurs, etc.

REVENUS

Cotisation... \$7,400 00
Rétributions mensuelles (à 10 cts) 1,200 00
Subventions du gouvernement... 1,092 28

DÉPENSES

Traitement des instituteurs, intéreurs, achats de livres, éclairage, chauffage, etc... \$6,796 00

Surplus... \$1,496 28

Avec un surplus de \$1,496.28 il semblerait facile de faire la dépense supplémentaire de \$750 pour les trois classes proposées, mais l'on nous objectera que le chiffre des dépenses cité plus haut ne comprend pas les réparations et améliorations font dans le cours de l'année aux écoles qui leur appartiennent, et d'un autre côté, le chiffre des recettes peut être diminué si quel-ques contribuables font défaut de payer leurs taxes. Nous concédons cela et c'est justement sur ce point que doivent tendre les efforts des commissaires; éviter les dépenses extraordinaires qui ne sont pas d'une nécessité absolue.

Quant à la collection intégrale des recettes prévues c'est là un point qui dépasse le pouvoir des commissaires, mais l'on nous assure que le montant des pertes de ce chef chaque année est bien minime.

COTISATION ET RÉTRIBUTION MENSUELLE.

La cotisation sur la propriété est généralement payée presque en entier. Le bureau ne subit de pertes que dans la collection de la rétribution mensuelle environ \$150 à \$200 par an. Si les commissaires, l'automne dernier, n'avaient pas rescindé la motion augmentant le taux de la rétribution mensuelle à 20 et 40 centes, les recettes de ce chef au lieu d'augmenter, comme c'était l'objet, auraient certainement diminué.

La raison en est que la rétribution mensuelle pèse davantage sur la classe pauvre où les familles sont nombreuses et que l'augmenter c'était imposer à cette classe un fardeau sous lequel elle aurait succombé. Ce n'est pas que le taux d'un cent dans la piastre soit un fardeau bien léger pour les propriétaires qui, dans Hull, à part nos concitoyens anglais héritiers de grands patrimoines, ont gagné ce qu'ils possèdent à la sueur de leur front et ne sont pas des gens fortunés. Mais après tout, en y mettant de la bonne volonté, les propriétaires parviennent toujours à payer cette taxe, qui d'ailleurs peut rarement être perdue pour les commissaires car la propriété est là qui répond. Donc, vaut mieux, croyons-nous, ne pas diminuer le taux actuel sur la propriété comme quelques-uns l'auraient désiré, et ne pas augmenter la rétribution mensuelle. La population n'aurait pas cependant protesté si le bureau n'avait demandé qu'une augmentation de cinq cents par enfant, et les revenus auraient été de suite, de ce chef, portés à \$1800 au lieu de \$1200.

ECONOMIE

Nous croyons donc qu'en pratiquant une économie sévère dans les dépenses extraordinaires de l'année et en surveillant de près la collection des cotisations et des rétributions, comme M. le secrétaire trésorier sait d'ailleurs le faire avec tact, il y a moyen, avec les taxes actuelles, d'arriver au bout de l'année, avec un surplus en caisse de \$900 à \$1000 sur les \$1496.28 du bilan financier cité plus haut; ce surplus de \$900 à \$1000 couvre sans difficulté la dépense supplémentaire des trois nouvelles classes; dont nous avons parlé plus haut.

Il est vrai que l'école pour les petites filles, dans le quartier quatre sera à loyer, et que l'école à la Petite Ferme ne sera peut-être pas aussi belle ni à deux étages comme l'école St George, mais cela vaudra encore mieux, croyons-nous, et la population de ces quartiers en sera plus satisfaite, que si Messieurs les commissaires faisaient construire des ailes en pierre ou en briques au collège et au couvent St Antoine, ce qui occasionnerait d'ailleurs une dépense de \$3,000 à \$4,000, sans donner d'écoles à proximité pour les jeunes enfants.

Voilà, aussi brève et aussi claire que nous avons pu la faire, notre

réponse à un commissaire, qui nous demandait dans l'Alliance, de faire connaître au public "la nature des agrandissements que nous proposons, leur coût probable et les moyens d'en effectuer le paiement."

Je ne crois pas nécessaire de vous faire une longue profession de foi; vous me connaissez parfaitement; j'ai été élevé parmi vous, j'ai rempli des charges publiques à votre satisfaction, et vous ne doutez aucunement que si je suis élu je prendrai vos intérêts à cœur et saurai les défendre dans le conseil de ville.

Aux Electeurs

QUARTIER No. 2 de la Cité de Hull.

Messieurs les Electeurs, C'est n'est qu'à la suite de longues et pressantes sollicitations, et lorsque j'ai vu que la majorité des électeurs du quartier numéro deux ne voulait plus des services de M. Chs. Leduc que j'ai consenti à accepter la candidature que vous m'offriez. Je ne crois pas nécessaire de vous faire une longue profession de foi; vous me connaissez parfaitement; j'ai été élevé parmi vous, j'ai rempli des charges publiques à votre satisfaction, et vous ne doutez aucunement que si je suis élu je prendrai vos intérêts à cœur et saurai les défendre dans le conseil de ville.

La nature de mes occupations me permet d'être plus au fait que n'importe quel des membres du conseil, et de vous représenter nos rues et nos affaires, et de vous faire tous mes efforts dans ce sens, car avec des bonnes rues, dans Hull, c'est une augmentation de commerce que nous attirons de la campagne.

Un des articles du programme que je m'efforcerai de réaliser lorsque je serai dans le conseil, sera de faire passer un règlement prohibant l'emploi de tout étranger à la ville sur les travaux qui se font dans la cité de Hull aux frais de la Corporation. L'absence d'un règlement de cette nature a été cause que l'été dernier nombre de personnes d'Ottawa sont venues travailler aux excavations de l'avenue dans nos rues, tandis que nos ouvriers n'y pouvaient avoir d'ouvrage. Je n'ai pas besoin de vous dire que si je suis élu je ne ferai partie d'aucun ring, et que je donnerai chacun de mes votes à une manière indépendante et en consultant l'intérêt général de la ville comme du quartier numéro deux en particulier.

En terminant, je vous remercie de la confiance que vous avez reposée en moi en m'offrant la candidature et j'espère que vous me la continuerez jusqu'au jour de la prochaine élection. Veuillez croire, messieurs, que je suis très sensible à la marque de confiance que vous voulez bien reposer en moi en me faisant l'honneur de me choisir pour vous représenter dans le Conseil de la ville de Hull. Je n'aurais jamais eu l'ambition d'occuper cette place d'honneur, et si j'ai accepté cette lutte ce n'est seulement que dans le but de vous être utile.

Aux Electeurs

QUARTIER No. 5 de la Ville de Hull.

Messieurs, Après les nombreuses sollicitations qui m'ont été faites de la part d'un grand nombre d'électeurs de ce quartier, j'ai été pour ainsi dire obligé en conscience et pour me rendre à mon devoir de citoyen d'accepter la candidature qui m'a été proposée pour la charge d'Échevin de ce quartier. Veuillez croire messieurs, que je suis très sensible à la marque de confiance que vous voulez bien reposer en moi en me faisant l'honneur de me choisir pour vous représenter dans le Conseil de la ville de Hull. Je n'aurais jamais eu l'ambition d'occuper cette place d'honneur, et si j'ai accepté cette lutte ce n'est seulement que dans le but de vous être utile.

Si le résultat de cette élection m'est favorable, messieurs, soyez certains que je ferai tout en mon pouvoir pour protéger les intérêts généraux de la ville et principalement ceux du quartier cinq.

Je me considère parfaitement indépendant, mais en même temps je puis vous déclarer que je n'ai aucun préjugé contre qui que ce soit. Je me ferai un devoir de suivre ma conscience dans les délibérations du Conseil et de supporter des motions, que lorsque je serai certain qu'elles seront dans le plus grand intérêt de la ville, et pour le bien-être des contribuables.

Je ferai tout en mon pouvoir pour que les travaux de l'aqueduc se continuent dans le quartier cinq de bonne heure le printemps prochain. De même que j'emploierai tous les moyens et les influences que je pourrai avoir pour faire faire les travaux nécessaires, et avantageux dans ce quartier, tels que l'ouverture des nouvelles rues, la construction des trottoirs, des ponts, etc.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre dévoué et obligeant Serviteur, PAUL T. C. DUMAIS.

BOIS A VENDRE

Bois de corde de première qualité, érable, merisier, épinette rouge, etc., etc. livré à domicile. S'adresser au No 157 rue Broad chez M. Z. Lagacé, hôtelier, en face de la gare du Pacifique.

Soumissions pour Reliure

DES SOUMISSIONS CACHETÉES seront reçues par le sousigné, à ce bureau, jusqu'à SAMEDI, le 22 courant, pour la reliure des Statuts Révisés du Canada. Des spécifications et formules de soumissions pour être obtenues à ce bureau. Des garanties de la stricte exécution de l'ouvrage seront requises et le transport des feuilles imprimées d'édifices du gouvernement et de la délivrance des livres reliés au gouvernement devra se faire aux frais du soumissionnaire. La plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

Bonne Chance !!

Dix mille pièces de belle TAPISSERIE venant d'être reçues, seront vendues à 5 CENTIMS la pièce.

CHEZ P. C. GUILLAUME LIBRAIRE

Ottawa 11 déc. 1886—17jan.

IL TIENT LA TETE

Le fameux Bruleur 'Argand'. Pouvoir d'éclairage sans précédent. Lumière égale à aucune lampe électrique. Fini en cuivre poli ou or bronzé. Prend cheminé ordinaire. Absolument sûr, s'adapte à toutes les lampes. Très avantageux surtout pour les magasins, les églises et les grandes salles. Fait très économiquement et de façon à ce que la mèche puisse être remouillée, coupée et défilée avec grande facilité. En conséquence de la combustion parfaite qu'il produit, toute odeur d'huile, si commune avec les autres bruleurs, est évitée.

EDWIN PLANT

Marchand de Vaisselle, Lampes, etc., 114 rue Rideau Ottawa, 4 nov. 1885—

Nouvel Etablissement DE RELIEUR

Joseph Masse, RUE SUSSEX, (En haut du magasin de A. D. Richard.

M. MASSE ayant fait l'acquisition de toutes les machines requises pour la confection des Livres, Blancs, Relieurs de luxe et de fantaisie, etc., vient d'ouvrir un atelier à l'adresse ci-haut désignée. Par sa longue expérience dans cette ligne d'affaires, il est en mesure de satisfaire tous ceux qui voudront bien lui accorder leur patronage. Toute commande exécutée avec soin et promptitude et à des prix modérés.

HENRI MASSE EPICIER et BOUCHER

COIN DES RUES Primrose et Cambridge. Le public trouvera toujours à mon magasin des épicerie de premier choix, et à mon état des viandes de première qualité et des plus fraîches.

C. STRATTON

Marchand d'Épiceries EN GROS ET EN DETAIL COIN DES RUES Dalhousie et St Patrick OTTAWA

M. C. Stratton désire informer les épiciers qu'il leur vendra des épicerie de premier choix des prix extrêmement bas et livrés à domicile.